



Payment Voucher

Office:	HTI10 Haiti		
Voucher Number:	00112123	Date:	18/4/2018
Type:	Regular		
Invoice Reference:	3EME TRANCHE ACCORD AVEC EBA	Date:	18/4/2018
PO Reference:		Date:	

Vendor ID:	000009181
Name:	ASSOCIATION DES FERMIERS DE LIMONADE
Address:	52 ROUTE NATIONALE NO6 BAHAMA LIMONADE

Payment Details

Action	Status	Payment ID	Method	Bank	Country	LC Amount	Cur	USD Amount
Schedule	Paid	2521006627	FGT	CITIBANK N.A. HAITI	HTI	1,711,900.00	HTG	26,560.23

Distribution Lines

Description: 3EME TRANCHE ACCORD AVEC EBA

Project	Activity	Impl Agency	Fund	Donor	Dept	Op Unit	Account	LC Amount	Cur	Rate	USD Amount
00090545	ACTIVITY1	001981	62160	10003	50805	HTI	72605	1,711,900.00	HTG	64.45	26,560.23

Received By _____

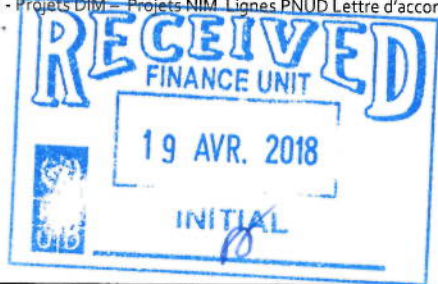
Signature _____

Date _____



Demande de Paiement Direct

Bureau - Projets DIM - Projets NIM Lignes PNUD Lettre d'accord



Du :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES	Au:	Bureau du PNUD
Chef de Projet :	Gerald Neuvieme	Directeur adjoint P/O	Martine Therer
Signature et date	<i>NG</i> 4/18/18	Signature et date	<i>M. Therer</i> 18-4-2018
		Chef d'unité	
		Signature et date	

Objet: Demande de Paiement Direct

Conformément aux activités du Plan de Travail Annuel, nous demandons que le PNUD effectue le paiement suivant :

Numéro du projet :	00090545		
Titre du projet :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES		
Montant total :	1,711,900.00	Monnaie:	<input checked="" type="checkbox"/> Gourdes <input type="checkbox"/> USDollars <input type="checkbox"/> Autres
Motif du paiement :	Dernier decassement dans le cadre de l'accord en micro capital _Post Irma		
Nom du fournisseur(vendor) :	ASSOCIATION DES FERMIERS DE LIMONADE (AFELI)		
No du fournisseur (vendor) :	0000009181	No du contrat :	
No de la facture :		No du bon de commande (PO)	
No du voucher	00112123	No du reçu (receipt)	
Mode de paiement	<input type="checkbox"/> Chèque	<input checked="" type="checkbox"/> Transfert bancaire local	<input type="checkbox"/> Transfert bancaire Intl (EFT)

Distribution des coûts

GL Unit	Oper. Unit	Dept	Fund	Impl. Agent	Donor	BU	Project	Activity	Account	Amount
UNDP1	HTI	50805	62160	001981	10003	HTI10	00090545	1	72605	1,711,900.00

Certification des responsables de la préparation et de l'approbation de la requête

- Ce paiement n'a pas déjà été effectué;
- Ce paiement est conforme au Plan annuel de travail;
- Ce paiement est couvert par des fonds disponibles au budget du projet;
- Ce paiement concerne des biens et services fournis à la satisfaction de « requesting agency »;
- Les documents justificatifs nécessaires sont annexés à ce formulaire et disponibles pour l'audit.

Aucune rature ne sera acceptée

**ASSOCIATION DES FERMIERS DE LIMONADE
(AFELI)**

52, Rte Nle #6, Limonade
(509) 3191 2864 / afeimonade@yahoo.fr



Ministère De l'Environnement



Limonade, le 12 avril 2018

Mme Yvonne Helle
Directrice de Pays
PNUD-HAÏTI
En ses Bureaux

Objet: Soumission du rapport intermédiaire et demande de décaissement de la troisième tranche
Référence: PID81100

Mme la Directrice de Pays,

L'Association des Fermiers de Limonade (AFELI) vous présente ses compliments et a l'avantage de vous soumettre le rapport intermédiaire No 2 des activités conformément au contrat intitulé "Accord de subvention en micro-capital entre le PNUD et l'Association des Fermiers de Limonade (AFELI) pour l'octroi de subventions" signé entre nos deux (2) institutions dans le cadre du projet Adaptation Basée sur les Ecosystèmes (AbE).

Comme stipulé dans l'avenant à l'accord de subvention, l'Association des Fermiers de Limonade (AFELI) en profite pour solliciter le décaissement de la troisième tranche d'un montant d'Un million sept cent onze mille neuf cent gourdès et 0/100 (1,711,900.00 HTG), représentant 27 % du montant total.

L'Association des Fermiers de Limonade (AFELI) saisit cette opportunité pour vous renouveler, madame la Directrice de Pays, l'assurance de sa parfaite collaboration.



Blaise Abniel
Coordonnateur

Appui à la restauration des sols des versants de la ravine Séoulé à Déreal, Limonade, pour une amélioration des conditions d'existence des exploitants agricoles et de la population victimes de l'ouragan Irma

RAPPORT D'AVANCEMENT No : 2

(Date: Mars/2018)

AFELI



ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL ENTRE LE PNLD ET L'ASSOCIATION DES FERMIERS DE LIMONADE (AFELI) POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

Accord de subvention en micro-capital (ci-après, « l'Accord ») conclu entre le PNLD et l'institution bénéficiaire (Association des fermiers de Limonade (AFELI)).

CONSIDERANT que le Programme des Nations unies pour le développement (le PNLD) est le Partenaire de réalisation et est chargé de la gestion du projet défini dans le descriptif de projet (PIDB) 100 et Amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux menaces anthropogéniques à travers l'application d'une approche de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants (ABE), ci-après, « le Projet », réalisé à la demande du gouvernement d'Haïti;

CONSIDERANT que le PNLD souhaite fournir un financement à l'AFELI dans le contexte d'un Projet et selon les conditions ci-après définies, et

CONSIDERANT que l'AFELI est prête et disposée à accepter un tel financement du PNLD par l'intermédiaire de l'Administration du PNLD pour les activités susmentionnées et selon lesdites conditions.

EN CONSEQUENCE, les parties aux présentes ont convenu de ce qui suit :

I. Responsabilités de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

1.1 L'AFELI s'engage à 1) entreprendre les activités décrites dans son Plan de travail, son Budget (ci-joint), et ses mises à jour relatives au versement ultérieur des fonds par tranches; 2) fournir des rapports trimestriels au Comité directeur; et 3) fournir des Comptes de Régularité et Bilan annuels audités. Lorsqu'un projet comprend la fourniture d'une assistance par un prestataire technique à l'AFELI, il appartiendra à ce dernier de vérifier l'exactitude de ces rapports/comptes. Les fonds mis à disposition en vertu du présent Accord devront être utilisés à des fins liées à l'obtention des résultats définis dans ses objectifs de performance annuels (Section C).

1.2 L'AFELI s'engage à atteindre les objectifs de performance indiqués dans la Section C. Si l'AFELI s'abstient de 30% de ses responsabilités telles qu'elles sont définies à l'article 1) ou l'optionnel) du présent Accord, le Comité directeur sera autorisé à suspendre le versement de toute autre micro-subvention. Une telle suspension demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'AFELI ait atteint le niveau requis pour reprendre la fourniture d'une assistance technique par le prestataire technique. Si le souhaité, continuer à fournir une telle assistance à l'AFELI au cours de la période de suspension.

1.3 L'AFELI s'engage à informer le Comité directeur de tout problème auquel elle pourra être confrontée dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus.

II. Durée

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le 20 novembre 2017 et expirera le 19 mai 2018, couvrant ainsi la durée prévue du projet. Il sera prorogé de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

III. Paiements

3.1 Le PNLD devra verser des fonds à l'AFELI dans la limite de Quatre Millions Haïti Cent Soixante Dix Neuf Mille Cinq Cents gourdes et 00/100 (4.879.500,00 HTG) selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous

Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par l'AFELI des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance (Section C).

Un Million Neuf Cent Cinquante Et Un Mille Haïti Cents gourdes et 00/100 (1.951.600,00 HTG) soit 40% à la signature du présent Accord.

Un Million Neuf Cent Cinquante Et Un Mille Haïti Cents gourdes et 00/100 (1.951.600,00 HTG) soit 40% à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la première tranche versée.

Neuf Cent Soixante Quinze Mille Haïti Cents gourdes et 00/100 (975.900,00 HTG) soit 20% à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la deuxième tranche versée.

Les nouvelles demandes de décaissement seront formulées lorsque l'institution bénéficiaire aura dépensé 80 % du montant antérieurement versé.

A la fin du projet, l'institution bénéficiaire soumettra le rapport final narratif et financier sur la totalité du montant de l'accord.

3.2 Tous les versements devront être effectués sur le compte bancaire de l'AFELI dont les références sont les suivantes:

NOM DE LA BANQUE : JMBANK
 SWIFT : JMBHHTPP
 NOM DU COMPTE : Association des fermiers de Limonade (AFELI)
 NUMERO DU COMPTE : 510-1221-1514011
 ADRESSE DE LA BANQUE : Route Nationale #1, Verdères, Cap Haïtien, Haïti

3.3 Le montant des fonds versés ne pourra être l'objet d'aucun ajustement, ni d'aucune révision du fait des fluctuations des prix, des cours des devises ou des coûts réels engagés par l'AFELI pour les besoins des activités prévues par le présent Accord.

IV. Régularité, information et rapports

4.1 L'AFELI devra tenir des registres clairs, précis et complets des fonds reçus dans le cadre du présent Accord.

4.2 L'AFELI devra fournir, compiler et mettre à jour, moment à la disposition du Partenaire de réalisation et du PNLD tout document ou information, oral ou écrit, dont le PNLD pourra légitimement faire la demande relativement aux fonds reçus par l'AFELI.

4.3 Sous réserve de la mise à jour de l'achèvement des activités du projet, l'AFELI devra fournir au Partenaire de réalisation et au PNLD un rapport final relatif à l'ensemble des dépenses réalisées à l'aide desdits fonds (y compris les salaires, les déplacements et les fournitures) et indiquant le degré de réalisation des résultats attendus, en utilisant le format de reporting défini à l'Annexe I.

4.5 Toute correspondance ultérieure concernant la mise en application du présent Accord devra être adressée:

Pour le PNLD
 Madame Yvonne BELLE
 Directrice Principale du PNLD - Haïti
 Bureau du PNLD
 #14, Rue Raimbault, Bourdon, Code Postal : HT6111.
 Port-au-Prince HT6111 - Haïti (071)

Pour l'AFELI :

Béatrice Abriol
 Coordonnatrice AFELI
 32, Rue N°4 Bokhama,
 Limonade, Haïti

V. Conditions générales

Annexes

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

II. Durée

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le 20 novembre 2017 et expirera le 19 juin 2018, couvrant ainsi la durée prévue du projet. Il sera possible de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

III. Paiements

3.1 Le PNUD devra verser des fonds à l'AFELI dans la limite de Six Millions Trois Cent Cinquante et Un Mille Cinq Cents gourdes et 00/100 (6,351,500.00 HTG) selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par l'AFELI des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance [Section C].

Un Million Neuf Cent Cinquante et Un Mille Huit Cents gourdes et 00/100 (1,951,800.00 HTG) à la signature du présent Accord.

Deux Millions Six Cent Quatre-vingt Sept Mille Huit Cents gourdes et 00/100 (2,687,800.00 HTG) à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la première tranche versée

Un Million Sept Cent Onze Mille Neuf Cents gourdes et 00/100 (1,711,900.00 HTG) à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la deuxième tranche versée ✓

Les nouvelles demandes de décaissement seront formulées lorsque l'institution bénéficiaire aura dépensé 80 % du montant antérieurement versé.

H
B.A.

B. BUDGET

À PRÉPARER PAR L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE. LE PRÉSENT BUDGET SERA SOUMIS À L'APPROBATION DU COMITÉ DIRECTEUR

BUDGET DU PROJET DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

Numéro du Projet : **PID81100**

Date : _____

Titre du Projet : *Appui à la restauration des sols des versants de la ravine Séoule à Déreal, Limonade, pour une amélioration des conditions d'existence des exploitants agricoles et de la population victimes de l'ouragan Irma.*

Nom de l'institution bénéficiaire : Association des fermiers de Limonade (AFELI)

Montant initial des fonds prévus par l'Accord : 4,879,500.00 HTG

Montant additionnel 1,472,000.00 HTG

Montant total de l'accord : 6,351,500.00 HTG

Date de l'Accord : _____

BUDGET DU PROJET (6,351,500.00 HTG)

PÉRIODE ALLANT DU 20 novembre 2017 AU 19 juin 2018

Rubrique générale de dépense	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	TOTAL
Personnel	90,000.00	90,000.00	45,000.00	225,000.00
Matériels et outils	40,860.00	40,860.00	20,430.00	102,150.00
Formation/Séminaires	66,000.00	66,000.00	33,000.00	165,000.00
Communication	46,200.00	46,200.00	23,100.00	115,500.00
Activités de réhabilitation	1,698,540.00	1,698,540.00	849,270.00	4,246,350.00
Divers	10,200.00	10,200.00	5,100.00	25,500.00
Montant additionnel		736,000.00	736,000.00	
TOTAL	1,951,800.00	2,687,800.00	1,711,900.00	6,351,500.00

* Veuillez noter que toutes les lignes budgétaires concernent uniquement les coûts liés aux activités du projet.

** Ces rubriques budgétaires et le nombre de tranches ne constituent que des suggestions. Le Bénéficiaire peut en choisir d'autres qui reflètent mieux ses postes de dépenses et ses besoins.

B.A ^{Am}

C. Objectifs de performance de l'institution bénéficiaire

NOM DE L'INSTITUTION BENEFICIAIRE : Association des fermiers de Limonade (AFEL)

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DÉPART	MOIS 1		MOIS 2		MOIS 3		MOIS 4	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
Formation de 20 chefs d'équipe technique de conservation de sol	0	20	20						
Formation de 40 planteurs en entretien de structures anti érosives	0	40	40						
Formation de 40 planteurs en production et utilisation du compost	0					40			
Traitement des ravines en seuils en pierres sèches.	0	500 m3	250 m3	1000 m3				500 m3	
Traitement des canaux		5000 ml	12000 ml						
Traitement des versants	0	5000 ml	12000 ml	8000				2000	
Reboisement	0							12000 plantules	

Mr
B
A

REF : 18/017-7

Le 8 février 2018

Monsieur le Coordonnateur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous confirmer que le PNUD, dans le cadre de son projet « Accroître la sécurité humaine dans la gestion des risques de catastrophe en Haïti » se propose d'allouer des fonds additionnels à hauteur de 1,472,000.00 HTG à votre organisation afin d'augmenter la résilience des communautés ciblées par vos interventions.

Ce financement servira, comme discuté au préalable, à augmenter le nombre de kilomètres de ravines à traiter et à former les membres de votre organisation. En effet, le renforcement des capacités des organisations de la société civile constitue une priorité du projet de renforcement de la sécurité humaine partagée par votre organisation.

Afin de formaliser cette entente, nous devons amender l'accord signé le 13 novembre 2017. À l'exception de l'article III et des sections B et C de l'accord qui seront modifiés, les autres termes et conditions demeurent inchangés et restent en vigueur.

Si cette proposition rencontre votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer deux copies de la présente et de les retourner dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, les assurances de ma haute considération.

Po. La Directrice de pays,

Yvonne Helle



Pj : Fiche du projet sécurité humaine
Budget supplémentaire et fiche des interventions additionnelles
Articles II et III de l'accord de subvention en micro capital

Lu et Approuvé :

Monsieur Abniel BLAISE
Coordonnateur
Association des fermiers de Limonade (AFELI)
52, Rte Nle #6 Bohama, Limonade, Nord, Haïti



**Micros projets post Irma dans le Nord
Budget supplémentaire pour l'avenant**

Soumis par: l'Association des Fermiers de Limonade (AFELI)

Date: 25 janvier 2018

Titre du projet: Appui à la restauration des sols des versants de la ravine Séoulé à Déreal, Limonade, pour une amélioration des conditions d'existence des exploitants agricoles et de la population victimes de l'ouragan Irma

Lignes budgétaires	Unité	Quantité	Coût unitaire (en gourdes)	Coût total (en gourdes)
1. Ressources humaines				
1.1 Coordonnateur	Par mois	1	35.000.00	35.000.00
1.2 Chef des opérations	Par mois	1	25.000.00	25.000.00
1.3 Secrétaire comptable	Par mois	1	15.000.00	15.000.00
1.4 un logisticien	Par mois	1	10.000.00	10.000.00
1.5 un animateur (trice)	Par mois	1	10.000.00	10.000.00
Sous-total Ressources humaines				95.000.00
3. Aménagement des versants				
3.1 Etablissement des rampes végétales	m.l	10300	35.00	360.500.00
3.2 Cayeux d'ananas pour végétalisation des rampes	Dz	2500	100.00	250.000.00
3.3 Herbes Éléphant pour végétalisation des rampes	Bouture	20000	2.00	40.000.00
3.4 Canne à sucre pour végétalisation des rampes	Bouture	20000	5.00	100.000.00
3.5 Transport et manutention	Fft	1	60.000.00	60.000.00
Sous-total Traitement de Versants				810.500.00
6. Reboisement				
6.1 Fruitières	Plantules	5000	35.00	175.000.00
6.2 Forestiers	Plantules	2500	30.00	75.000.00
6.3 Transport et manutention	Fft	1	45.000.00	45.000.00
6.4 Compost	Sac	318	250.00	79.500.00
Sous-total Reboisement				374.500.00
7-Renforcement des capacités -Formation				
Restauration		240	400.00	96.000.00
Logistique	fft		24.000.00	24.000.00
Honoraire formateurs		3	24.000.00	72.000.00
Sous-total renforcement des capacités				192.000.00
11. Coût total du supplément				1.472.000.00

B.A. H

PART 1. Rapport Narratif

Numéro du Projet:	PID81100
Titre du Projet:	Appui à la restauration des sols des versants de la ravine Séoulé à Déreal, Limonade, pour une amélioration des conditions d'existence des exploitants agricoles et de la population victimes de l'ouragan Irma
Nom de l'Organisation Bénéficiaire de la Subvention:	Association des fermiers de Limonade (AFEL)
Personne-contact au sein de l'Organisation Bénéficiaire:	Béaise Abniet, (509) 3191 2864 / abnietblaise@gmail.com /afeilimonade@yahoo.fr
Coût total du Projet (en Gourdes):	6,351,500.00
Montant de la subvention du PMF (en USD):	
Durée du projet (en mois):	6 mois
Date de commencement du Projet:	20 novembre 2017
Rapport n°:	2

Les rapports d'avancement doivent présenter 2 parties :

Rapport Narratif - Le partenaire rapport les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités, les problèmes/difficultés rencontrés et sur la nécessité de changer la durée ou les activités du projet

Rapport Financier - Spécifier comment les fonds ont été dépensés. Ce rapport prend la forme de 2 tableaux: **Tableau 1 Dépenses détaillées** and **Tableau 2 Dépenses cumulées**. Il inclut aussi votre requête d'approuver des changements dans le budget.

A. Contexte et Objectifs du projet

Le projet d' « Appui à la restauration des sols des versants de la ravine Séoulé à Déreal, Limonade, pour une amélioration des conditions d'existence des exploitants agricoles et de la population victimes de l'ouragan Irma » est mis en œuvre dans un contexte de réponse aux dégâts causés par le passage de l'ouragan Irma dans plusieurs endroits du pays. La commune de Limonade, plus précisément les versants de Séoulé à Déreal, ont été sévèrement touchés ; des pertes importantes en soi, cultures, bétails et en d'autres biens furent enregistrées. Les planteurs riverains, étant des victimes sont en nécessité d'interventions multidimensionnelles pour l'amélioration de leur situation d'existence, tout en mettant l'emphase sur des actions visant la protection de leur environnement.

Dans ce contexte, ce projet est mis en œuvre dans les objectifs d'amélioration effective de la situation économique des exploitants agricoles de Séoulé à Déreal et une gestion durable de la vulnérabilité de leur environnement. Plus spécifiquement il tend à :

- Contrôler l'érosion,
- Diminuer la perte accrue des terres arables, par la protection des versants et la correction des ravines
- Stopper l'agrandissement et l'affouillement des réseaux de ravines, par la mise en place des structures antiérosives
- Habiller les planteurs de l'aire d'intervention à une meilleure gestion des ressources naturelles et leur protection dans une optique de développement durable;
- Réduire les risques d'inondation provoqués par la ravine Zangui;
- Créer des emplois temporaires

Dans ce rapport produit à quatre mois du démarrage du projet, fait ressortir l'état d'avancement des activités ; toutefois sont mis en exergue les stratégies de mise en œuvre, les difficultés rencontrées, les leçons tirées de l'expérience, et les mesures de redressement et programmation pour avancer avec le projet.

B. Résumé de l'état d'avancement du projet

Le projet est à 80 % de son avancement. Les séances de formation sont tenues, à l'exception d'une séance à réaliser pour les planteurs sur la production du compost. Les versants sont en phase de finition des interventions de traitement. Déjà environ 20300 mètres linéaires de rampes anti-érosives sont déjà érigées. Près de 9000 mètres cubes de seuils sont construites dans les ravines, et les dispositions sont prises pour planter dès le début de la saison pluvieuse près de 20 000 plantules. D'ici le mois de mai 2018, toutes les activités du projet toucheront à leur fin.

C. Activités programmées et menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et résultats obtenus

1. Renforcement des capacités

Dans le renforcement des capacités pour cette période il a été prévu de mieux outiller l'OCB dans la compréhension et la sensibilisation sur certains aspects environnementaux. En ce sens des séances de formation furent animées au bénéfice de membres de AFELJ par des consultants. Ces formations organisées par l'équipe régionale du projet se sont tenues autour des thèmes suivants :

- Importance de l'approche sécurité humaine,
- Gestion de projet et le Leadership,
- Résilience communautaire,
- Droits de la personne et protection sociale,
- Adaptation basée sur les écosystèmes vs pratiques agricoles et gestion de l'environnement.

2. Traitement des versants: ces travaux effectués sur cette période permet de consolider les interventions de la première période et continuer le traitement de nouveaux versants. Ainsi tout au début de cette période, les premières interventions étaient concentrées dans la végétalisation des rampes anti-érosives. Ces dernières sont alors végétalisées avec de l'ananas, de la canne à sucre, et d'herbe éléphant. Viennent ensuite les nouvelles rampes établies sur d'autres versants. Ainsi 8 300 mètres linéaires de rampes anti-érosives furent construites durant cette période, portant le projet à un avancement de 80% dans cette activité. Déjà 20300 ML sont construites sur les 25 300 ML, fixés comme objectif.

La correction des ravines : Pour cette période, l'accent a été mis surtout dans la correction des ravines. Cette activité débutée limitement à la fin de la période précédente a pris une ampleur intéressante. Environ 850 mètres cube de seuils en pierre sèches sont érigés le long de 780 mètres linéaires de ravines ciblées. Ces travaux sont réalisés exactement dans des ravines situées dans les versants sur lesquels les interventions de protections avec les rampes anti-érosives sont déjà réalisées. Il est ainsi réalisé dans le souci de lier les deux types d'interventions dans une logique de complémentarité, et d'efficacité du travail de protection des sols.

La valorisation des atterrissements des seuils et des ravines traités : Les portions de ravines traitées commencent à être végétalisées. Cette intervention est faite en collaboration avec les planteurs riverains qui explicitent les parcelles sur lesquelles sont érigés les seuils. Etant donné que le sécheresse battait son plein durant cette période, l'équipe a dû stopper les plantations pour attendre le début de la saison pluvieuse. Toutefois, les dispositions sont prises pour mettre à la disposition des planteurs les matériels végétaux prévus pour valoriser les ravines une fois traitées avec les structures mécaniques (seuils en pierres sèches).

Le roboisement : L'équipe de gestion a déjà entamé le processus de roboisement. Les plantules sont déjà acquises, ainsi que les composts pour les plantations. Entre temps, on est en train d'organiser les planteurs de sortes que cette activité soit réalisée dans une logique de renforcement et de consolidation des travaux déjà effectués sur les versants. Des les premières pluies de la saison, les plantules seront mises en terre. Il faut signaler entre temps que des séances de formation des planteurs sont prévues dans cette activité.

D. Activités programmées mais non menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et justification du retard

La formation des planteurs en technique de production du compost et sensibilisation sur son utilisation n'a pas été réalisée. Ce fut un choix de l'équipe du projet. Cette formation est déjà programmé et sera tenue au début du mois d'avril.

E. Activités programmées et devant être menées à terme pendant la période sur laquelle portera le prochain compte-rendu

1. Finalisation des travaux de traitement des versants, soit 5000 ML de rampes anti-érosives à mettre en place.
2. Continuité des travaux de correction des ravines. Il reste environ 1000 m3 de seuils à ériger.
3. Formation de 40 personnes sur la préparation et l'utilisation du compost ;
4. Poursuite des travaux de valorisation des ravines

5. Plantation des arbres

F. Expériences, enseignements appris et difficultés rencontrées pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu

1. La grande difficulté rencontrée est dans la correction des ravines. Le rendement espéré est inférieur à ce que l'on accuse durant l'exécution de ces travaux. Cela est dû à un manque de pierres disponibles et proches de la ravine. Les seuils consomment beaucoup de pierres, et les équipes sont obligées de mettre beaucoup de temps pour ramener les pierres au site du chantier. Cela prend du temps.
2. D'autres problèmes rencontrés antérieurement persistent. Il y a toujours beaucoup de difficulté sur l'organisation des équipes de travail. La demande est tellement élevée qu'il arrive parfois de stopper temporairement les activités pour éviter le dérapage, conscientiser la population, et trouver des terrain d'entente pour avancer.

G. Documents justificatifs : le Bénéficiaire doit joindre des documents justificatifs supplémentaires et/ou des photos



Equipe au travail de construction des seuils en pierres sèches



Boss en finition des seuils

Versant traité



Ravine traitée

Versant traité

H. Objectifs de performance

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION NIVEAU DEPART	MOIS 1		MOIS 2		MOIS 3		MOIS 4	
		Performance projetee	Performance reelie	Performance projetee	Performance reelie	Performance projetee	Performance reelie	Performance projetee	Performance reelie
Formation de 20 outils d'equipe technique de conservation de sol	0	20	20						
Formation de 40 planteurs en entretien de structures anti-erosives	0	40	40						
Formation de 40 planteurs en production et utilisation du compost	0							40	
Traitement des ravines en seuils en pierres seches.	0	500 m3	200 m3	1200 m3	300 m3	500 m3	350 m3		
canaux	0	5000 ml	12000 ml	10000	3000	10300	5300		
Rampes vivantes	0	5000 ml	12000 ml	10000	3000	10300	5300		
Cayoux d'arabes		2500	2000	2500	2000				
Bouture d'herbe elephaut	0	30000	24000	20000	14000				
Bouture de canne a sucre	0	30000	24000	20000	14000				

Valorisation des ravines	Plantières de bambou	0	9000	0	8500
Boutures H. elephaut		0	7000	7000	
Dragons de banane		0	2000	7000	
Boutures d'igname		0	1500	1500	
Reboisement plantules		0		19500	15000
					4500

Nom du coordonnateur

Date :

Signature *Elvis Abaid*



PARTIE II. Rapport Financier
RAPPORT INTERMEDIAIRE D'UTILISATION DES FONDS

Numéro de Projet

Période : Janvier-mars 2018

Date : 26 mars 2018

Titre du projet : Appui à la restauration des sols des versants de la ravine Sèoué à Diérel, Limona 26, pour une amélioration des conditions d'existence des exploitants agricoles et de la population victimes de l'éouragan Irma

Nom de l'ONG : Association des fermiers de Limona 26 (AFEL)

Date de signature de l'Accord : 13 novembre 2017

Tableau 1. Rapport des dépenses journalières

Date	Rubrique budgétaire	Nom du bénéficiaire	# pièces	Description	Entrée (G)	Sortie (G)	Saldo (G)
				<i>Balance reportée (Rapport 1)</i>			
25/03/2018	Aménagement des versants	Pierre Wéséar	178	Paiement de travaux de correction de rampes végétales	42,500.00		57,800.00
27/02/2018				<i>Deuxième décaissement</i>			
26/02/2018	Correction des ravines		179	Paiement de travaux de correction de ravine	2,687,800.00	360,000.00	2,343,100.00

28/02/2018	Aménagement des versants	Hector Michellet	180	Éléments de revenus de traitement des versants	67,000.00	2,276,100.00
28/02/2018	Reboisement	Léolat Ronald	181	Achat compost		61,800.00
1/3/2018	Ressources Humaines	Blaise Abnèl	182	Salaires coordonnateur		35,000.00
1/3/2018	Ressources Humaines	Nyken Casare	183	Salaires Responsable des opérations		25,000.00
1/3/2018	Ressources Humaines	Nazette Rose-Alexine	184	Salaires de la secrétaire comptable		15,000.00
1/3/2018	Ressources Humaines	Frandy Borenaud	185	Salaires du technicien		10,000.00
1/3/2018	Ressources Humaines	Etienne David	186	Salaires de l'animateur		10,000.00
1/3/2018	Communication	Blaise Abnèl	187	Déploiement de l'équipe du projet		10,000.00
1/3/2018	Communication	Blaise Abnèl	188	Communication		3,500.00
9/3/2018	Correction des ravines	Baptiste Rose-Marjorie	189	Paiement travaux de correction des ravines		234,500.00
10/3/2018	Supervision BAC	Vanni Edmond	190	Prime de supervision BAC		8,000.00
			191	Ck annulé		1,863,300.00
			192	Ck annulé		1,863,300.00
17/3/2018	Renforcement des capacités	MBECCS	193	Paiement premier versement contrat consultant en		48,000.00
			194	Ck annulé		1,815,300.00
			195	Ck annulé		1,815,300.00

13/3/2018	Vegetalisation et valorisation des ravines	Pierre Micleu	156	Achat matériels végétaux pour végétalisation des atterrissement des seuil	359,800.00	1,815,300.00
13/3/2018	Reboisement	Saintelmond Roland	197	Achat de plantes et autres Matériels végétaux	258,000.00	1,455,500.00
16/3/2018	Correction des ravines	Blaise Abniet	198	Paiement travaux de correction des ravines	590,000.00	1,197,500.00
16/3/2018	Aménagement des versants	Ely Abner	200	Achat matériels végétaux pour végétalisation des rampes	294,000.00	607,500.00
22/03/2018	Renforcement des capacités	Emelinde Edouard	201	Frais restauration formation des OCB	7,500.00	313,500.00
22/03/2018	Renforcement des capacités	Bertrand Batuel	202	Frais restauration formation des OCB	37,500.00	306,000.00
Total					2,477,100.00	

Tableau 2 : Rapport des dépenses cumulée

Catégorie génératrice de dépenses	Budget Total	Dépenses (pour cette période)	Dépenses antérieures	Dépenses cumulées à date	Balance
1. Ressources humaines	320,000.00	95,000.00	95,000.00	190,000.00	130,000.00
2. Matériels et outils	264,500.00	264,500.00	264,500.00	264,500.00	731,500.00
3- Traitement des Versants	1,855,500.00	403,500.00	720,500.00	1,124,000.00	731,500.00
4. Correction de ravines	1,900,000.00	1,184,500.00	380,000.00	1,564,500.00	335,500.00
5. Végétalisation et valorisation des ravines	545,500.00	359,800.00	161,000.00	520,800.00	22,700.00
6. Reboisement	893,500.00	319,800.00	0.00	319,800.00	573,700.00
7- Renforcement des capacités	357,000.00	9300	102,000.00	112,000.00	245,000.00
8. Communication et visibilité	194,000.00	13,200.00	161,000.00	174,200.00	19,800.00
9. Coûts indirects	25,500.00	8,000.00	8,000.00	16,000.00	9,500.00
Total des coûts éligibles de l'action	6,351,500.00	2,477,100.00	1,894,000.00	4,371,100.00	1,980,400.00

Colonne 1 et Colonne 2 sont tirées du budget approuvé

Colonne 3 est tirée du tableau 1 des dépenses journalières. Ce sont les dépenses SEULEMENT POUR CETTE PERIODE

Colonne 4 indique le total des dépenses pour cette période PLUS TOUTES LES DEPENSES ANTERIEURES

Colonne 5 reflète qui reste à dépenser. Cette colonne NE DOIT JAMAIS avoir un montant inférieur inférieur (balance négative)

Préparé par : Rose Marine Jean-Baptiste

Responsable financier

Rose Marine Jean-Baptiste

Date : 12 avril 2018

Certifié par : Blaise Abniet

Coordonnateur

Blaise Abniet

Date : 12 avril 2018



Note : Des copies de Recus, Factures ou toutes autres pièces justificatives doivent être attachées à ce rapport.